

Les décisions

- Approbation du projet de contrat d'établissement
- DBM de principe
- Accord de coopération avec l'université du Nouveau Mexique
- Adoption d'une motion de protestation sur la localisation du DEUG histoire

Projet de contrat

Le conseil examine pour la troisième fois le projet de contrat d'établissement proposé, et rédigé, par le ministère.

Suite aux négociations menées par le président Tournier, à la demande du conseil d'administration, le ministère fait de nouvelles propositions. Elles se traduisent par une augmentation sensible de la dotation de fonctionnement contractuelle (Chapitre 36.11.10). Celle-ci passe de 2,329 MF en 1993 à 5,83 MF en 1994, à 6,82 MF en 1995. Un crédit de 0,5 MF est attribué au titre de l'année 1994 pour le fonctionnement du bâtiment des Tertiales.

Le président Tournier résume ensuite les commentaires de la direction des enseignements supérieurs : "Nous (le ministère) avons fait le maximum ; la négociation avec Valenciennes est terminée et nous vous demandons de signer le plus rapidement possible". Et le président Tournier ajoute, qu'à son avis, il serait maladroit d'attendre car le ministère va passer à l'étude des contrats d'autres universités : une nouvelle négociation avec Valenciennes serait reportée à plusieurs mois, avec toutes les conséquences néfastes pour le budget 94.

Arnaud Fréville, lors de la discussion, souhaite que la filière informatique et les cursus intégrés de l'ISTV soient mentionnés au chapitre des relations internationales. L'université soumettra cette proposition.

René Soenen estime que le contrat ne fait pas apparaître la politique de l'université pour les quatre prochaines années, mais précise qu'il votera "pour". Le président Tournier lui rappelle que le projet d'établissement, qui a servi de base à la rédaction de ce contrat, a été approuvé à l'unanimité par le conseil.

Guy Naturel, malgré les incertitudes qui subsistent encore à propos de la mise aux normes SANREMO de l'université (AITOS), déclare qu'il est souhaitable de donner un avis favorable.

Nicole Cleuet, au nom des élus AITOS, commente le texte "explication de vote" qui est distribué aux conseillers. Il fait apparaître que les élus AITOS constatent que des résultats ont été obtenus mais qu'ils craignent que les engagements ne soient pas tenus en raison d'une rigueur budgétaire annoncée ; en conséquence ils s'abstiendront lors du vote.

A la question "M'autorisez-vous à signer le contrat ?" posée par le président Tournier, le conseil donne un avis favorable : 34 pour et 6 abstentions.

Nicole Cleuet souhaite alors que le conseil se prononce sur le texte d'une motion qui demande notamment que les crédits attribués pour la rémunération des personnels contractuels servent uniquement au recrutement d'AITOS. Le conseil enregistre cette motion comme un texte d'information.

A la question de René Soenen sur la répartition des personnels contractuels engagés, le président Tournier l'informe qu'elle a été établie en fonction de l'examen des demandes exprimées. La commission des personnels et le bureau élargi ont été informés. Le secrétaire général donne alors des indications sur la croissance en postes de différents services, de la rentrée 1993 à celle de 1994 :

ISTV, IUP, EIGIP	: 5,5	LAMIH	: 1,5	Agence comptable	: 0,5
ILLA	: 3	LMF-LCSME	: 0,5	Scolarité	: 1
Droit	: 2	LIMAV-LAMATH	: 0,5	Secrétariat Général	: 1
ISIV	: 1,5	LAMAC	: 1	Relations internationales	: 0,5
IUT	: 1			Total	: 19,5

DBM

Caty Camion présente le projet de décision budgétaire modificative n°3 : le montant total de cette DBM correspond aux crédits alloués par le contrat d'établissement pour l'année 1994, après déduction des sommes inscrites au budget initial 1994. Le projet de DBM est adopté à l'unanimité.

Accord avec l'université du Nouveau Mexique

Le département d'anglais de l'institut des lettres organise des échanges d'étudiants avec l'université du Nouveau Mexique (USA). Afin que les étudiants valenciennois puissent obtenir une bourse il est nécessaire qu'un accord soit signé entre les 2 établissements.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'accord de coopération présenté.

Nouvelles formations

Pierre Petit fait le point sur les nouvelles formations habilitées (officieusement) : DEUG lettres classiques, maîtrise de français langue étrangère, maîtrise d'histoire, DESS mesure et traitement du signal, DESS droit des affaires européennes et internationales, DESS transfert de savoirs et nouvelles technologies, introduction du russe dans le DEUG LEA.

Il précise que le projet d'IUP économie et logistique du bâtiment devrait obtenir un avis favorable l'an prochain et que le projet de DESS audit et comptabilité sera présenté dans un an. A propos du DEUG d'histoire, il signale que le ministère refuse son enseignement à Valenciennes alors que les études montrent que les 2 sites ne se font pas concurrence : cette année les premiers et les seconds voeux exprimés par les élèves de terminale (procédure OCAPI) font apparaître un potentiel de 350 étudiants à Valenciennes et de 200 à Cambrai.

Le directeur de l'institut des lettres, Félicien Machelart, estime que cette décision scandaleuse met en cause l'autonomie de l'Université. Il propose alors une motion de protestation qui est approuvée à l'unanimité.

Etaient présents :

- Personnalités extérieures :** M. Szymusiak.
- Collège A :** MM. Angué, Keller, Mairesse, Malvache, Massy, Soenen, Thierry.
- Collège B :** Mme Camion,
MM. Delhaise, Desseaux, Grémillet, Level, Naturel, Nogacki, Roger.
- Collège AITOSS :** Mme Cleuet, Mle Ameye,
MM. R. Bury, Duez, Haine, Kaczmarek.
- Collège des usagers :** Mles Hansenius, Lecutier,
MM. Boudy, Brocherez, Durand, Ould El Hadramy.
- Membres de droit :** M. Poirson représentant M. le Recteur,
MM. Mennecier, Tournier, Van Ceulebroeck.
- Membres invités :** Mle Steiner,
MM. Défossez, Fréville, Machelart.
- Ont donné pouvoir :** MM. Philippe et Richez à M. Szymusiak.
Mme Abdallah-Pretceille et M. Frohly à M. Soenen.
MM. Castelain et Horling à M. Thierry.
MM. Del Campo et Desrumaux à M. Delhaise.
M. Morel à M. Naturel. M. Gérard à M. Brocherez.
Mle Pernak et M. Moreau à Mle Lecutier.
- Excusés :** MM. Carpentier, Legendre, Moreau, Morage.

MOTION

L'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis est habilitée à délivrer le Deug d'Histoire depuis 1993. La réhabilitation ne posait aucun problème comme pour les autres diplômes, de sorte que l'information a été diffusée dans les établissements scolaires, la presse et auprès des conseillers d'orientation. Le recrutement d'enseignants, l'emploi du temps, le guide des études ont été mis en place. Les inscriptions avaient débuté lorsque le vendredi 8 juillet est connue la décision prise unilatéralement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de n'ouvrir ce Deug que sur le site de Cambrai. Les conséquences sont désastreuses pour la population estudiantine concernée, c'est-à-dire environ 250 étudiants qui résident dans les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes :

- Certains avaient obtenu une chambre en résidence, d'autres avaient retenu une chambre en ville avec dépôt de caution.
 - Ceux-ci, ainsi que les Valenciennois heureux de pouvoir faire leurs études à proximité, n'avaient pas fait de pré-inscription à Lille III, site qu'ils choisiraient de préférence, les moyens de communication n'étant pas facile vers Cambrai.
- Le Conseil d'Administration réuni le 12 juillet **condamne à l'unanimité** cette décision arbitraire inspirée par des motifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts tant des études universitaires que des étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés -
et demande **un nouvel examen** de la décision prise.

Fait à Valenciennes, le 12 juillet 1994 |